

garantie; si elle produisait une réclamation, on exigeait qu'elle fixât le montant auquel elle évaluait sa garantie et le syndic, après avoir consulté les inspecteurs, avait le droit, soit de laisser les billets à la banque, en réduisant sa réclamation à la différence entre le montant évalué de la garantie et le montant des billets; ou bien de racheter les billets au prix de l'évaluation. Dans un cas comme dans l'autre, il y avait une transaction définitive et ni le syndic, ni les créanciers, ni la banque n'avaient à s'immiscer dans la collection de la partie qui en avait assumé le risque.

L'Association des Entrepreneurs a fait la semaine dernière une démarche auprès de la Chambre de Commerce du District de Montréal, dans le but de négocier les conditions d'une affiliation à la Chambre. Nous approuvons fort cette idée qui ne peut qu'ajouter au prestige de l'une et de l'autre et nous croyons que cet exemple pourrait être suivi par l'Association des Marchands de Nouveautés, par l'Association des Epiciers etc. de manière à grouper ces associations particulières autour de la Chambre de Commerce, sans rien leur enlever de leur autonomie, comme l'Association de la Halle au Blé, celle des Epiciers de gros, celle des Assureurs etc. se sont groupées autour du Board of Trade.

### FEU M. FRED. THIBAUT.

La Compagnie d'Imprimerie Gebhardt Berthiaume, qui imprime notre journal, vient de faire une perte douloureuse dans la personne de son président, feu M. Frédéric Thibaut.

M. Thibaut était né en Louisiane, de famille créole et était venu au Canada à un âge déjà mûr. Il sut se faire dès le début, de bons amis parmi les Canadiens, et il emporta avec lui les regrets d'une foule d'amis et de connaissances qui avaient appris à estimer sa droiture de caractère, sa largeur de cœur, sa bonhomie; un peu brusque, parfois, dans ses mouvements, il ne gardait malice à personne. Homme de travail et de dévouement, il n'a jamais marchandé ses services le jour ou la nuit, à ceux qui avaient droit d'y compter.

Dès son arrivée au Canada, il fut en rapports avec le journalisme, rapports qui ont continué d'une manière plus ou moins directe jusqu'à son décès. Il entra en qualité d'administrateur au *Nouveau Monde*,

alors la propriété de M. Alphonse Desjardins, maintenant sénateur, il resta attaché à ce journal jusqu'à ce qu'il passât entre les mains de feu M. Fréd. Houde; à cette date, il entra comme comptable à la Compagnie d'Imprimerie Canadienne, puis il fit partie comme actionnaire de la Compagnie d'Imprimerie Gebhardt-Berthiaume dont, à la dernière réorganisation, il fut nommé président. Ces deux compagnies qui se sont succédées l'une à l'autre, ont imprimé, outre diverses revues mensuelles, des journaux quotidiens et hebdomadaires tels que le *Moniteur du Commerce*, le *Monde Illustré*, le *Monde*, la *Presse*, la *Minerve* et actuellement le PRIX COURANT.

M. Thibaut laisse une veuve et deux enfants; une fille mariée et un fils célibataire, qui habitent la Louisiane. Nous leur offrons nos plus sincères condoléances.

### UNE SURPRISE

*Lettre d'un porteur d'une police émise par la Société d'Assurance sur la Vie, "L'EQUITABLE" des E.-U.*

J'ai reçu aujourd'hui votre chèque de la Equitable Life Assurance Society au montant de \$1,648, représentant la pleine valeur en espèces de ma police Tontine No 215,570. Ce résultat n'est passeulement superlativement satisfaisant pour moi, mais c'est encore une véritable surprise. Ma police était de \$5,000 — pour une tontine-vie pour la période ordinaire de 15 ans — c'est-à-dire au taux le plus bas possible. J'ai été assuré pendant 15 ans pour \$5,000, et voilà que vous me remboursez presque tout l'argent que je vous ai payé.

Pour mieux faire comprendre l'avantage de ce règlement, je tiens à dire que si je n'avais pas eu une police Tontine, j'aurais dû conserver cette police pour le reste de mes jours.

Comptez-moi toujours comme un fervent adhérent de l'Equitable Life Assurance Society.

H. T. LEMIST.

Omaha, Neb., 5 fév. 1894.

### LE CORSET DANS L'ANTIQUITÉ

Les corsets proprement dits, étaient complètement inconnus des anciens.

Les Grecs et les Romains, ces amateurs du beau par excellence, étaient de grands admirateurs de la perfection corporelle; aussi les femmes grecques et romaines reconnaissaient-elles la nécessité d'employer des bandelettes et des ceintures pour soutenir la poitrine et maintenir la taille, les écrits qui sont parvenus jusqu'à nous ne laissent aucun doute à ce sujet.

Ces bandelettes ou ceintures étaient, à l'origine des siècles, d'une simplicité extrême; le poète latin

Ovide, dans l'*Art d'aimer* (livre III) nous en donne la raison:

"Si les femmes de l'antiquité, dit-il, prenaient peu de soin de leur parure, c'est que leurs maris étaient aussi négligés qu'elles."

A l'époque où vivait Ovide, les femmes commençaient à devenir coquettes; dans les *Cosmétiques*, dont nous ne possédons qu'un fragment, il leur enseigne la manière de se parer, leur indique le moyen de se farder et leur recommande "ces enveloppes ingénieuses qui arrondissent la poitrine et lui prêtent ce qui lui manque."

Mais déjà au IX<sup>e</sup> siècle avant notre ère, Homère mentionne ces ceintures présentant un multiple enroulement autour du corps; voici comment il décrit, dans l'*Illiade* (chant XIV), la toilette de Junon au moment où elle va charmer les dieux:

"Junon revêtit une robe divine que Minerve lui avait tissée avec art et où elle avait brodé toutes sortes de belles figures. Elle l'attacha autour de son sein avec des agrafes d'or; puis elle se ceignit d'une ceinture garnie de cent franges."

Junon emprunte ensuite à Vénus son *cesse* ou sa fameuse ceinture:

"Donne-moi ce charme amoureux, cet attrait qui te soumet tous les immortels et les hommes mortels..."

"Vénus, au gracieux sourire, lui répondit: "Il n'est ni possible, ni convenable que je rejette ta demande..."

Un passage du poète latin, Térence, nous indique l'usage que l'on faisait des bandelettes au II<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. Chéréas, dans la comédie *Eumachus* (acte II, scène IX), s'adressant à l'esclave Parménon, son confident, et parlant d'une beauté dont il était épris, s'écrie:

"Ce n'est pas une jeune fille comme les nôtres, que leurs mères obligent à se rabattre les épaules, à se sangler la poitrine, pour avoir une taille mince. Si quelqu'une est un peu plus solidement taillée, on dit qu'elle tourne à l'athlète, on lui rogne les vivres, et elles ont beau être nées avec une bonne constitution, on ne fait pas moins d'elles, grâce à ce régime, de véritables roseaux."

Mais puisque l'époque romaine peut être reconstituée grâce à sa magnifique littérature, on ne permettra d'y rechercher les origines du corset.

On trouve dans les auteurs latins, de même que dans les auteurs grecs, la désignation d'un certain nombre